Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 juin 2022, à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA *Direction Performance_ Greffe et Services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA *Direction Performance_ Greffe et Services administratifs*

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA *Direction Performance_ Greffe et Services administratifs*

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA *Direction Performance_ Greffe et Services administratifs*

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2022, à 10 h, adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2022, à 19 h, et adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 mai 2022, à 11 h 45.

10.05 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227758005

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mai 2022.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA *Direction des travaux publics* - 1229161005

Déclaration d'engagement envers le contrôle de l'herbe à poux sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément à l'entente signée avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Annexe du décret - Écoterritoires

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228544002

Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 940 495,50 $, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 188 099,10 $, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 94 049,55 $, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 222 644,15 $.
Appel d'offres 1112 / 2 soumissionnaires

District(s) :	Marie-Clarac
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Compétence d'agglomération :	Annexe du décret - Culture Montréal

20.02 Appel d'offres public

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227161005

Adjuger à Clôtures Daviault, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 121 873,50 $, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 18 282 $, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 140 155,50 $.
Appel d'offres 1113 / 4 soumissionnaires

District(s) :	Marie-Clarac

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social* - 1224988004

Accorder une contribution financière de 40 000 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement du projet Actions de soutien aux locataires du Nord-Est qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

District(s) : Ovide-Clermont

20.04 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1223573014

Entériner une contribution financière de 200 $ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 8e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 22 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1223573016

Accorder une contribution financière de 600 $ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.06 Entente

CA *Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social* - 1224394004

Accorder un contrat de services d'un montant de 27 594 $, taxes incluses, au Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation et la mise en place de l'exposition "Un Cœur nomade", sur le site du Bouquiniste, pour une période de 3 mois, soit du 21 juin au 21 septembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

20.07 Autres affaires contractuelles

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1220709002

Autoriser une dépense de 121 949,35 $, taxes incluses, à Énergir pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située en arrière du trottoir ouest de la rue Lapierre, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et autoriser une dépense de 25 000 $, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 146 949,35 $.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs* - 1227606013

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2022.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs* - 1227606014

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2022.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des services administratifs* - 1223573015

Autoriser une dépense de 500 $ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 29e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 5 au 20 août 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des services administratifs* - 1223573017

Autoriser une dépense de 500 $ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale, et ce, à même le budget de représentation des élus 2022.

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1224394003

Autoriser l'arrondissement de Montréal-Nord à participer aux ventes de livres des Amis de la Bibliothèque de Montréal.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs* - 1227987001

Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303011

Adopter le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.03 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303007

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

40.04 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303006

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

40.05 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227758002

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

District(s) : Ovide-Clermont

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227040003

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages au 11935, avenue L'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1221959002

Nommer M. Alex Lallier-Carbonneau, à titre de chef de division de la Division des études techniques, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 7 juin 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi.

50.02 Nomination

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1225190003

Nommer Mme Corinne Faucher, à titre d'agente culturelle à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 11 juin 2022, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.03 Convention collective / Contrat de travail

CA *Direction des travaux publics* - 1228224003

Titulariser M. Salah Eddine Dahhan, à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 juin 2022.

50.04 Structure de service / Emploi / Poste

CA *Direction des travaux publics* - 1223602005

Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en planification, (emploi 302240), groupe de traitement 29-002, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent de recherche en développement durable, (emploi 499810, poste 86967), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 30 juillet 2022.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 1er juin 2022

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.05

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1227758005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mai 2022.

Il est recommandé :
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mai 2022.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-20 14:52

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227758005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mai 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 10 mai 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-16

David ROSS
Chef de division

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 15.01

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1229161005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Déclaration d'engagement envers le contrôle de l'herbe à poux sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément à l'entente signée avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

Il est recommandé :
QUE l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage envers le contrôle de l'herbe à poux sur son territoire afin de mettre en place les conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de ses citoyens, et ce, conformément à l'entente signée avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET QUE l'arrondissement mette en oeuvre son plan de contrôle de l'herbe à poux réalisé grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec dans le cadre du *Plan pour une économie verte 203 0.*

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2022-04-26 18:43

Signataire : Rachel LAPERRIÈRE

_____

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1229161005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Déclaration d'engagement envers le contrôle de l'herbe à poux sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément à l'entente signée avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

CONTENU

CONTEXTE

L'herbe à poux constitue la plus grande cause d'allergies saisonnières. Elle est responsable d'environ 75% des symptômes d'allergies. 1 québécois sur 8 souffre de rhinite allergique ce qui provoque un impact sur le rendement et l'absentéisme au travail et/ou scolaire, perturbe la pratique de loisirs et d'activités sportives. Les pollens allergènes coûtent à la société québécoise entre 157 M$ et 240 M$. Leur présence est en constante augmentation, dû à l'allongement de la saison pollinique, conséquence des changements climatiques.
Il y a plusieurs années, un arrachage de l'herbe à poux était fait par les employés cols bleus lorsqu'ils en trouvaient. Cependant, dû à des contraintes financières, le contrôle de l'herbe à poux s'est vu être limité par les tontes de gazons. Ceci étant dit, afin de prévenir la propagation des allergènes, dans le cadre des plantations d'arbres effectuées sur le territoire, les arbres sont sélectionnés sur la base de divers critères. L'arrondissement favorise la pratique de diversification des plantations afin d'assurer la santé et la résilience de son patrimoine arboricole, et permet par le fait même, de réduire la concentration de pollen d'une seule espèce. Par ailleurs, en ce qui concerne le domaine privé, les inspecteurs de l'arrondissement déposent des avis lorsqu'ils constatent la présence d'herbe à poux sur un terrain. En 2020, nous avons appuyé la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux en diffusant différentes communications dans les réseaux de l'arrondissement afin de sensibiliser la population à l'herbe à poux et encourager son arrachage.

Aujourd'hui, notamment grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* l'arrondissement se dote d'un plan de contrôle de l'herbe à poux afin de mettre en place les conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de ses citoyens, en plus de prendre action

afin d'augmenter la résilience climatique sur son territoire (la propagation de l'herbe à poux étant décuplée dû aux changements climatiques).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet vise à contrôler les espèces allergènes, dont l'herbe à poux sur le territoire de Montréal-Nord. Le plan de contrôle vise à prévenir et contrôler sa propagation, à sensibiliser et impliquer nos citoyens à son éradication, et à pérenniser l'herbe à poux comme espèce envahissante.
Dans le cadre du plan de contrôle, différentes stratégies d'intervention seront adoptées, notamment la sensibilisation et la communication, la prévention, le contrôle et la pérennisation.

Trois zones prioritaires d'interventions ont été pré-identifiées:

- Boulevard industriel – environ 2 072 m2
- Parc linéaire – environ 58 606 m2
- 135 saillies de trottoir – environ 2 791m2

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de Plan de contrôle de l'herbe à poux est financé en partie par le gouvernement du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.
L'arrondissement a obtenu une aide financière maximale de soixante-dix mille dollars (70 000 $) pour la réalisation du projet, selon les modalités suivantes :

- un versement de trente-cinq mille dollars (35 000 $) à la signature de l'Entente (2022);
- un versement de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 $) à l'approbation du rapport de mi-étape (31 décembre 2023) ;
- un versement de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 $) à l'approbation du rapport final (31 décembre 2024).

MONTRÉAL 2030

Le présent projet s'inscrit en continuité avec :
Montréal 2030: *Accélérer la transition écologique* :

- Plan climat : *Action 1 : Mobiliser la communauté montréalaise pour mener la transition écologique dans tous les quartiers*
- Oser Ensemble Montréal-Nord : *Action 9.3. Sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre du Plan de contrôle de l'herbe à poux différentes actions de communications sont envisagées, notamment sur la réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'arrachage :

- Rédaction d'une fiche d'information qui sera publiée dans l'Infonord (Bulletin de l'arrondissement) et sur la page Internet de l'arrondissement
- Publications dans nos réseaux sociaux (Juin, juillet et août)
- Réalisation d'affichettes de sensibilisation qui seront plantées où des interventions ont été réalisées (saillies et parcours linéaire)
- Relations médias
- Réimpression d'accroches-portes qui seront distribués par les inspecteurs de l'arrondissement et la brigade verte lorsque la présence d'herbe à poux est constatée

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à octobre 2022

- Lancement du plan de contrôle
- Formation des parties prenantes
- Communications, sensibilisation et activités de mobilisation citoyenne
- Planification et réalisation des opérations de prévention et de contrôle

Décembre 2022

- Bilan des activités 2022

Mai à octobre 2023

- Relance des partenaires
- Formation des parties prenantes
- Communications, sensibilisation et activités de mobilisation citoyenne
- Planification et réalisation des opérations de prévention et de contrôle

Décembre 2023

- Bilan des activités 2023

Mai à octobre 2024

- Communications et sensibilisation citoyenne
- Évaluation finale des sites

Décembre 2024

- Bilan final des activités 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-13

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1228544002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 940 495,50 $, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 188 099,10 $, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 94 049,55 $, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 222 644,15 $. Appel d'offres 1112 / 2 soumissionnaires

QUE soit adjugé à 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 940 495,50 $, taxes incluses, le contrat 1112 pour l'aménagement de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord;
QUE soit autorisée une dépense de 188 099,10 $, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 94 049,55 $, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 222 644,15 $;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 11:58

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1228544002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 940 495,50 $, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 188 099,10 $, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 94 049,55 $, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 222 644,15 $. Appel d'offres 1112 / 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Contexte global :

Le projet du Campus Pie-IX est borné par le boulevard Pie-IX et les rues Martial et Monselet, dont les terrains appartiennent à l'école Saint-Rémi annexe, au centre de formation pour adultes Galileo et au restaurant Dic Ann's. Il vise à consolider la fonction institutionnelle de ce secteur et s'intègre au sein un vaste programme de valorisation du boulevard Pie-IX, qui a pour but de réutiliser les espaces résiduels et de verdir des terrains de stationnement existants. L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite offrir un axe de transition nord-sud attrayant, sécuritaire et confortable pour différentes échelles de transport. L'objectif spécifique du Campus Pie-IX est de favoriser l'attractivité de ce tronçon du boulevard, d'en accroître la densité d'occupation et d'atténuer l'emprise routière.

La place Saint-Rémi s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du projet du Campus Pie-IX, qui comprend 3 secteurs d'intervention :

- L'espace Martial;
- La promenade Pie-IX;
- La place Saint-Rémi.

La place Saint-Rémi, un espace à connotation musical :

La réalisation de la place Saint-Rémi permet de consolider l'implication de l'Orchestre Symphonique de Montréal (OSM) à Montréal-Nord, qui parraine l'école Saint-Rémi annexe dans sa vocation musicale. Étant situé sur un espace résiduel appartenant au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), le site a fait l'objet d'une entente entre la Ville et la CSSPI pour permettre la rencontre des objectifs spécifiques du projet du Campus Pie-IX cités précédemment.

La place Saint-Rémi a pour but de faire bénéficier la population Nord-Montréalaise d'un nouvel espace de rassemblement extérieur et de faire rayonner l'arrondissement, notamment pour ses attraits culturels et institutionnels. Le concept d'aménagement propose la réalisation d'une agora verdoyante et écologique à l'abri de l'ambiance routière du boulevard Pie-IX, d'une esplanade et d'une scène pouvant accueillir un petit orchestre de chambre, d'un portail officiel pour la salle de spectacle intérieure et d'un espace ludique pour les cours de musique en plein air.

Le concept d'aménagement s'inscrit dans le plan stratégique Oser Ensemble Montréal-Nord en répondant à sept (7) orientations du plan d'action :

- Orientation 1 : Une communauté engagée envers ses jeunes;
- Orientation 5 : Une offre culturelle riche et diversifiée;
- Orientation 6 : Vivre ensemble en harmonie;
- Orientation 8 : Des parcs et des espaces publics mieux aménagés;
- Orientation 9 : Des pratiques environnementales bonifiées;
- Orientation 10 : Des déplacements agréables et sécuritaires;
- Orientation 12 : Des projets majeurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE 19 0298 - 20 février 2019: Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021) (sommaire décisionnel 1188169001)
Résolution CA20 10 077 du C.A., adoptée à la séance ordinaire du lundi 6 avril 2020; Octroyer à Hurbain Architecture de Paysage, pour un montant de 24 018,28 $, taxes incluses, un contrat de services professionnels, pour la conception et la production de croquis 3D pour l'aménagement paysager du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord. (Sommaire décisionnel 12085544003.)

Résolution CA20 10 162 du C.A., adoptée à la séance ordinaire du lundi 29 juin 2020; Octroyer à Groupe ABS, pour un montant de 18 040,73 $, taxes incluses, un contrat de services pour l'évaluation environnementale des sols dans le cadre du réaménagement du Campus Pie-IX à l'arrondissement et autoriser un transfert de 18 040,73 $ du fond de réserve. (Sommaire décisionnel 12085544004.)

Résolution CA22 10 012 du C.A., adoptée à la séance ordinaire du lundi 7 février 2022; Octroyer à Qualilab Inspection inc. pour un montant de 9 312,98 $, taxes incluses, un contrat pour l'étude de percolation des sols en avant-projet de l'aménagement de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord. (Sommaire décisionnel 1218544006.)

Résolution CA22 10 011 du C.A., adoptée à la séance ordinaire du lundi 7 février 2022; Octroyer à EMS Infrastructure Inc. pour un montant de 73 905,93 $, taxes incluses, un contrat pour la révision du concept d'ingénierie civile et électrique, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux d'ingénierie de la place Saint-Rémi à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir. (Sommaire décisionnel 1218544005.)

Résolution: CA22 10 010 du C.A., adoptée à la séance ordinaire du lundi 7 février 2022; Octroyer à Turquoise design inc. pour un montant de 90 833,16 $, taxes incluses, un contrat pour la révision du concept paysager, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux d'aménagement paysager de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir. (Sommaire décisionnel 1218544004.)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat de réalisation des travaux à un entrepreneur paysager spécialisé en aménagement urbain et civil, dans l'objectif spécifique d'agir à titre et de maître d'œuvre dans la réalisation, la gestion et la coordination des divers corps de métiers requis à la mise en œuvre des travaux. Sans s'y limiter, les ouvrages à réaliser comprennent les travaux de :

- Protection de végétaux et abattage;
- Remblayage, excavation, terrassement, nivellement de finition et mise en forme;
- Surfaces en pavé préfabriqué;
- Bordures, marches, murets et surfaces en béton coulé;
- Clôture et portail ornemental en acier galvanisé sur mesure;
- Éléments signalétiques sur mesure;
- Plantation d'arbres et de végétaux en talus surélevés et en saillies drainantes;
- Gazonnement;
- Système de drainage;
- Système d'éclairage et prises électriques;
- Mobilier urbain et module de jeu musical;
- Gestion environnementale.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1112 s'est déroulée du 20 avril au 11 mai 2022.
Il y a eu dix (10) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, deux (2) ont déposé une offre, soit 20% des preneurs.

Les deux (2) soumissionnaires sont conformes selon l'analyse administrative effectuée par le département de l'approvisionnement de l'arrondissement. La totalité des documents demandés a été fournie et a été vérifiée.

Le plus bas soumissionnaire est l'entreprise 2633-2312 Québec Inc. (Arthier). Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture des soumissions et la proposition de prix.

Le tableau normalisé des résultats de soumission plus bas résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
2633-2312 Québec Inc. (Arthier)	940 495,50 $		940 495,50 $
SAHO Construcion inc.	1 188 993,27 $		1 188 993,27 $
Dernière estimation réalisée ($)	740 225,15 $		740 225,15 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			1 064 744,39 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			13,21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			248 497,77 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			26,42%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			200 270,35 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			27,06%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			248 497,77 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			26,42%

La différence entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire est de 27 %. Ce différentiel peut être expliqué par l'inflation exceptionnelle des dernières semaines, la période d'appel d'offres et le manque de disponibilité des entrepreneurs lié à la grande quantité de projets d'envergures et du manque de main-d'œuvre. Devant ce constat, il est envisageable de refuser l'octroi du contrat. Cependant, il est important de considérer que rien n'indique que la grande volatilité des prix des matériaux et que l'inflation extrême va s'estomper à court ou moyen terme. Il nous est donc impossible de prédire une amélioration des prix si un 2e appel d'offres est réalisé à l'automne 2022 et de retarder les travaux au printemps 2023.

De plus, le nombre de soumissionnaires est bas. L'écart entre l'estimé et chacun des soumissionnaires reste constant entre 26 et 27 %. Le faible taux de participation est en

partie explicable par les observations relevées précédemment, mais aussi dû aux contraintes physiques du site.

En somme, les prix soumis sont acceptables pour le volet paysage, mais élevés pour les volets de civil (45%) et d'électricité (29%). De ce fait, le prix des imprévus en chantier sera du même ordre, ce qui justifie le montant des contingences. Malgré le prix élevé, la conclusion de l'analyse technique des soumissions est d'éviter le risque de repartir en appel d'offres.

À la suite du lancement de l'appel d'offres publiques 1112, et selon les analyses techniques et administratives des soumissionnaires, il est recommandé de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 2633-2312 Québec Inc. (Arthier).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 1 116 437,08 $ net de ristourne sera assumée par le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.
La dépense est assumée à 100% par la Ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget net requis (k$) dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2026 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
34375-Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	1 116	-	-	-	1 116

MONTRÉAL 2030

L'aménagement de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille en pièce jointe détail comment le projet y contribue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aménagement de la place publique va contribuer à la diminution des îlots de chaleurs et l'amélioration de la biodiversité, tout en atténuant l'emprise de la circulation routière et la diminution de la vitesse des conducteurs. L'espace inclusif sera sécuritaire et confortable pour les enfants et les citoyens du quartier, qui n'ont pas beaucoup d'espaces extérieurs intimes dans leur secteur. La place Saint-Rémi va consolider l'implication de l'OSM à l'arrondissement et bonifier l'attractivité de ce tronçon du boulevard. À terme, le projet fera rayonner Montréal-Nord grâce à l'amélioration et la qualité de ses aménagements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le prix élevé du plus bas soumissionnaire est indirectement lié à la Covid-19, qui contribue aux problèmes d'approvisionnement et à la baisse de la disponibilité des matériaux. Nous nous attendons donc à subir plusieurs retards dans la fourniture du mobilier, du pavé et des luminaires.
De plus, la rareté de la main d'œuvre a certainement contribué à l'augmentation des coûts de réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un article est à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et communications et un panneau informatif sera affiché sur le site pour l'annonce des travaux.
La DAUSE de l'arrondissement Montréal-Nord reste également en contact étroit avec la CSSPI et l'OSM, qui agissent à titre de collaborateurs dans la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différentes étapes de réalisation des travaux se déclinent de la façon suivante :

- 15 août 2022 : Début des travaux;
- 21 novembre 2022 : fin projetée des travaux;
- 21 décembre 2022 : Approbation provisoire des travaux et début de la période d'entretien des végétaux échelonnée sur deux (2) ans;
- 20 décembre 2024 : Approbation finale des travaux et fin de la période d'entretien des végétaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

2633-2312 Québec Inc. (Arthier) fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec et à la CNESST.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics jusqu'au 12 mai 2024.

Il a également reçu l'attestation de Revenu Québec jusqu'au 31 août 2022.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-17

Jérome VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérome VAILLANCOURT
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1227161005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Clôtures Daviault, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 121 873,50 $, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 18 282 $, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 140 155,50 $. Appel d'offres 1113 / 4 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Clôtures Daviault, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 121 873, 50 $, taxes incluses, le contrat 1113 pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 18 282 $, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 140 155,50 $;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 12:03

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227161005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Clôtures Daviault, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 121 873,50 $, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 18 282 $, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 140 155,50 $. Appel d'offres 1113 / 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Contexte global :
Le projet du Campus Pie-IX est borné par le boulevard Pie-IX et les rues Martial et Monselet, dont les terrains appartiennent à l'école Saint-Rémi annexe, au centre de formation pour adultes Galileo et au restaurant Dic Ann's. Il vise à consolider la fonction institutionnelle de ce secteur et s'instaure au sein d'un vaste programme de valorisation du boulevard Pie-IX, qui a pour but de réutiliser les espaces résiduels et de verdir des terrains de stationnement existants. L'arrondissement Montréal-Nord souhaite offrir un axe de transition nord-sud attrayant, sécuritaire et confortable pour différentes échelles de transport. L'objectif spécifique du Campus Pie-IX est de favoriser l'attractivité de ce tronçon du boulevard, d'en accroître la densité d'occupation et d'atténuer l'emprise routière.
La réalisation de la clôture s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la promenade Pie-IX du projet du Campus Pie-IX, qui comprend 3 secteurs d'intervention :

- L'espace Martial;
- Promenade Pie-IX
- La place Saint-Rémi.

Le projet du Campus Pie-IX vise notamment à ;

- réduire les îlots de chaleur et d'améliorer l'environnement urbain;
- atténuer l'impact des surfaces minéralisées;
- consolider la fonction institutionnel de l'îlot;
- intégrer le projet dans une vision globale du PPU-Pie-IX, du SRB et du projet d'entrée de ville.
- dynamiser, sécuriser et améliorer le confort des différentes échelles de transport.

Le projet s'inscrit également dans la planification stratégique 2016-2025 « Oser ensemble Montréal-Nord ». Le projet répond plus particulièrement aux:

- objectif 9.2.2 - Travailler en collaboration avec des organismes pour la plantation d'arbres en terrain privé (entreprises d'économie sociale et OBNL);

- objectif 9.4.2 - Élaborer un programme d'accompagnement pour le verdissement à l'intention des grands propriétaires commerciaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE 19 0298 - 20 février 2019: Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021) (sommaire décisionnel 1188169001)
Résolution: CA22 10 014 : Accorder une contribution financière de 124 205 $, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), pour la réalisation d'un projet de verdissement sur une superficie de 1245 m² sur un terrain de la Commission scolaire English-Montréal (école Galiléo), pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir. (1227161001)

Résolution: CA22 10 015 : Accorder une contribution financière de 66 675 $, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la réalisation d'un projet de verdissement d'une superficie de 425 m² sur le terrain du Centre de service scolaire de la Poînte-de-l'Île (lot 2 379 466), pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir. (1227161002)

DESCRIPTION

Travaux :
- Retrait des clôtures existantes et retrait des rebuts ;
- Faire arpenter l'implantation de la nouvelle clôture ;
- Fournir et installer une clôture ornementale sur ligne mitoyenne ;
- Clôture de 4' sur 213 mètres
- Clôture de 6' sur 7.62 mètres
- Porte d'accès de 4' de large.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres public 1113 s'est déroulée du 13 avril au 4 mai 2022. Il y a eu quatre (4)soumissionnaires qui ont déposé une offre.
Des quatre (4) soumissionnaires, trois (3) soumissionnaires sont conformes selon l'analyse administrative effectuée par le département de l'approvisionnement de l'arrondissement. La totalité des documents demandés a été fournie et a été vérifiée.
Le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Clôtures Daviault, portant le numéro d'entreprise du Québec 1161247896.
Le tableau normalisé des résultats de soumission plus bas résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
CLÔTURES DAVIAULT	121 873,50 $	0 000 000 $	121 873,50 $
LES ENTREPRISES VENTEC INC	147 168,00 $	0 000 000 $	147 168,00 $
LES PAVAGES CÉKA INC	319 055,63 $	0 000 000 $	319 055,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	133 952,62 $		133 952,62 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			196 032,38
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			60.85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			197 182,13 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			161,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			- 12 079,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			- 9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			25 294,5 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			20,75 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 127 980,65 $ net de ristourne sera assumée par le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.
La dépense est assumée à 100% par la Ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget net requis (k$) dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2026 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
34375-Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	128	-	-	-	1 28

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois que l'ensemble des projets du Campus-Pie-IX sera complété, vers la fin de l'année 2022, une inauguration du nouvel ensemble avec tous les partenaires pourra avoir lieu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-27 juin 2022 : Début des travaux;
- 19 août 2022 : fin projetée des travaux;
- 20 août : Approbation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

Clôture Daviault Inc. fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec et à la CNESST.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics.

Il a également reçu l'attestation de Revenu Québec.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-18

Jérome VAILLANCOURT
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1224988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement du projet Actions de soutien aux locataires du Nord-Est qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement du projet *Actions de soutien aux locataires du Nord-Est* qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du Nord-Est de l'arrondissement;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-06-01 08:30

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1224988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement du projet Actions de soutien aux locataires du Nord-Est qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de Revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal (RUI), l'arrondissement de Montréal-Nord a lancé en février 2022 un appel à projets sur invitation à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) au montant de 98 365 $. En mars 2022, la TQMN a déposé une proposition à l'arrondissement. À l'issue du processus d'analyse, un volet du projet proposé a été retenu soit celui de reconduire le poste de coordonnateur de la RUI jusqu'en décembre 2022. L'arrondissement a demandé à la TQMN de lui déposer une proposition pour le solde de l'enveloppe budgétaire. Le 18 mai dernier, la TQMN dépose le projet-pilote *Actions de soutien auprès des locataires du Nord-Est* en lien avec son plan d'action RUI 2022. Ce projet découle d'une démarche concertée entre la TQMN, les partenaires de la RUI et l'arrondissement de Montréal-Nord (Division de l'urbanisme et Division du développement social).

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 40 000 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet-pilote *Actions de soutien aux locataires du Nord-Est* et à approuver le projet de convention à intervenir entre les parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision Ville de Montréal relatif au dossier RUI
CE21 1857 du 27 octobre 2021 - Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 000 $ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) »;

2- d'approuver un projet de convention entre la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution ;

3- d'autoriser la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville;

4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 000 000 $ à

affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Décisions de l'Arrondissement relatif au dossier RUI et Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE)

CA21 10 086 du 11 avril 2022 - Accorder une contribution financière de 59 113,60 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 328 du 13 décembre 2021 - Accorder une contribution financière de 50 001 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement du projet Plan d'aménagement du Nord-Est- Agent de mobilisation qui s'inscrit dans la démarche de revitalisation urbaine intégré (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 334 du 13 décembre 2021 - Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue en mai 2021 avec la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre du projet Plan d'aménagement du Nord-Est.

CA21 10 120 du 10 mai 2021 - Accorder une contribution financière de 58 365 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 118 du 10 mai 2021- Accorder une contribution financière de 100 000 $ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Titre du projet-pilote: Actions de soutien aux locataires du Nord-Est

Description (voir détail en pièce jointe)

Le comité Nord-Est (RUI) s'est réuni en décembre 2021 afin de discuter et valider le plan d'action de la RUI pour l'année 2022 dans lequel plusieurs enjeux ont été priorisés, dont celui du logement. Ainsi le 3 mars 2022 une réflexion a été initiée par les membres sur des problématiques du logement : l'insalubrité, traitement abusif des locataires qui ne connaissent pas leurs droits, perte de logement, rénoviction, etc. Le coordonnateur de la RUI a été ensuite mandaté par le comité Nord-Est (RUI) pour engager les discussions avec des partenaires clés comme le comité logement Montréal-Nord (CLMN) ainsi que le comité Fierté habitation pour s'informer sur les actions déjà mises en place face à la complexité de cet enjeu. Le 14 mars dernier, le comité Fierté habitation a pris position face aux enjeux de dynamique sociale et aux besoins importants d'accompagnement et de littératie de certains locataires (intervention prioritaire en soutien). Les partenaires sont unanimes, il faut plus de soutien pour les locataires vulnérables (soutien à la saisie d'informations pour formulaires administratifs, conséquences d'un défaut de paiement, préparation à la visite d'un exterminateur, etc.). Des maillages importants ont eu lieu lors de la rencontre.

Les acteurs de la RUI, de l'arrondissement du comité Fierté habitation se sont concertés les 21 et 26 avril ainsi que le 4 mai afin d'aboutir à une proposition.

Le projet-pilote *Actions de soutien aux locataires du Nord-Es t* vise d'une part à renforcer les actions déjà en place en s'appuyant sur les expertises des organismes du milieu (Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉE), comité logement Montréal-Nord (CLMN), Clinique juridique Montréal-Nord (CJMN), Hoodstock, Paroles d'exclu.E.s, Un itinéraire pour tous). Il vise particulièrement à améliorer la visibilité des organismes oeuvrant dans le logement et le milieu communautaire de l'habitation dans le Nord-Est de Montréal-Nord, à promouvoir les bonnes habitudes de locataires, le vivre ensemble et les connaissances liées au logement.

Le projet-pilote comprend quatre (4) volets:

1. soutien financier au projet *Super voisines* de Hoodstock pour une campagne de sensibilisation et de mobilisation et de porte-à-porte (un mois) auprès des locataires (préférencement);
2. création d'un emploi d'été sous l'égide de CAMÉE pour l'embauche d'une ressource qui aura comme tâche de soutenir les locataires vulnérables dans la rédaction de documents administratifs liés au logement;
3. organisation de six (6) ateliers de formations sur les droits des locataires, la salubrité et les hausses abusives de loyer offerts gratuitement dans un local du Nord-Est par la CJMN et le CLMN;
4. organisation d'une journée portes ouvertes sous la responsabilité de Paroles d'exclu.E.s ou un repas sera fourni aux locataires et où les organismes de mobilisation du Nord-Est seront présents pour renforcer leurs réseaux d'entraide et leur donner une meilleure visibilité.

Montant de la contribution recommandé: 40 000 $

JUSTIFICATION

L'octroi de cette subvention à la TQMN est justifié puisque le projet présenté répond aux orientations du plan d'action de la RUI, à celles du plan d'action collectif: priorité habitation pour un Montréal-Nord inclusif 2022-2032 ainsi qu'à celles du plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026. Il s'agit d'un projet concerté qui a l'appuie du comité Fierté habitation et qui est réalisé en partenariat par les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des locataires les plus vulnérables du Nord-Est de Montréal-Nord.

La partie prenante au Service de la Diversité et de l'inclusion social confirme la conformité du dossier (réf. courriel du 27 mai 2022).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 40 000 $ est assumée en partie par un budget provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale issu d'une entente intervenue entre le MAMH et la Ville de Montréal ainsi que par un budget de fonctionnement de l'arrondissement.

00366

Clé comptable / Numéro d'imputation	Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant 2021	Montant 2022	Total
MAMH 2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.003661. 052138.00000.00000	Table de quartier de Montréal-Nord	Financement du projet Actions de soutien aux locataires du Nord-Est	0 $	39 251, 40 $	39 251, 40 $
ARRONDISSEMENT MONTRÉAL-NORD2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000			0 $	748,60 $	748,60 $

Date des trois (3) versements:
1- 50 % suite à l'approbation du projet par le CA d'arrondissement
2- 40 % à la mi-étape du projet soit le 31 juillet 2022
3- 10 % lors de la remise du rapport final à la satisfaction du directeur le 31 octobre 2022

MONTRÉAL 2030

Le projet-pilote de la TQMN s'inscrit directement dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030.
Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion
La Ville est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires. Elle s'engage à réduire les iniquités et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle.

Particulièrement, les priorités suivantes sont ciblés par le projet-pilote:
Priorité # 7 - Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière **d'habitation salubre, adéquate et abordable**
Priorité # 9- Consolider un **filet social fort**, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs repartis équitablement sur le territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette subvention permettra à la TQMN de renforcer les actions des organismes communautaires partenaires de la RUI qui oeuvrent auprès des locataires vulnérables du secteur Nord-Est aux prises avec des problématiques liées à leur logement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Table de quartier de Montréal-Nord applique les consignes sanitaires du gouvernement du Québec ainsi que les recommandations de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet-pilote fera l'objet d'un suivi conjoint par deux professionnels de la Division du développement social et de la Division de l'urbanisme avec le coordinateur de la RUI. Un suivi de l'avancement du projet-pilote sera également assuré lors des rencontres du comité RUI (point statutaire) et des rencontres du comité Fierté habitation. Une rencontre d'évaluation préliminaire sera planifiée au cours de l'été 2022 et un rapport final est requis pour la fin octobre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie BILLETTE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Amélie BILLETTE, 27 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-17

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1223573014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 200 $ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 8e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 22 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 $ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 8e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 22 mai 2022 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 08:50

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1223573014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 200 $ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 8e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 22 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 200 $ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 8e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 22 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

JUSTIFICATION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.
Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 200 $ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur : 227310 (TROUPE DE DANSE MAPOU GINEN .)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-24

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1223573016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 $ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :
QUE soit accordée une contribution financière de 600 $ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez Rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-30 14:02

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1223573016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 $ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10342: Accorder une contribution financière de 600 $ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge de Montréal pour la tenue de ses activités annuelles qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.
CA19 10461: Accorder une contribution financière de 600 $ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge de Montréal pour la tenue de ses activités annuelles qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.
CA18 10415: Accorder une contribution financière de 600 $ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2018, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 600 $ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge de Montréal pour la tenue de ses activités annuelles qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 600 $ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur: 132976

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-24

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1224394004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services d'un montant de 27 594 $, taxes incluses, au Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation et la mise en place de l'exposition "Un Coeur nomade", sur le site du Bouquiniste, pour une période de 3 mois, soit du 21 juin au 21 septembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordé un contrat de services d'un montant de 27 594 $, taxes incluses, au Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation et la mise en place de l'exposition "Un Coeur nomade", sur le site du Bouquiniste, pour une période de 3 mois, soit du 21 juin au 21 septembre 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-30 14:29

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1224394004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services d'un montant de 27 594 $, taxes incluses, au Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation et la mise en place de l'exposition "Un Coeur nomade", sur le site du Bouquiniste, pour une période de 3 mois, soit du 21 juin au 21 septembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal prévoit la construction et l'aménagement d'un nouveau bâtiment qui remplacera la bibliothèque Belleville de l'arrondissement de Montréal-Nord et comblera une offre de pôle culturel et communautaire dans le secteur situé au confluent des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord. Ce premier projet de bibliothèque et d'espace culturel interarrondissements du réseau des bibliothèques de Montréal sera construit sur le boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Oscar et la rue J.-J.-Gagnier, à la jonction des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord. Le choix du site est caractérisé par l'aire de desserte interarrondissements préconisée, la localisation stratégique sur la plus importante artère est-ouest du nord de la ville, la proximité des établissements scolaires, services de garde, résidences pour aînés, parcs publics, réseaux cyclables et piétonniers ainsi que d'un grand ensemble naturel et d'un secteur à valeur patrimoniale.

La nouvelle installation inclura les fonctions de bibliothèque, d'espace culturel et d'espaces sociocommunautaires. Inspirant, accueillant et ouvert, ce lieu de rencontre favorisera les découvertes culturelles, le partage des savoirs, le développement des compétences et l'implication dans la communauté. Le lieu, dont l'ouverture est prévue en 2025, a fait l'objet d'un concours d'architecture pluridisciplinaire. Le nom « bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade » a été sélectionné au terme d'un appel à propositions mené dans les deux arrondissements concernés.

Le projet est actuellement en phase de réalisation des plans et devis par les firmes retenues dans le cadre d'un concours d'architecture pluridisciplinaire.

En 2019 les arrondissements s'entendent pour investir chacun 20 000 $ afin de réaliser l'occupation transitoire du site de la future bibliothèque et espace culturel pendant la période estivale:

- Mise en place d'un espace éphémère évolutif avec bacs de plantation, mobilier urbain et une structure de livre géant (le Bouquiniste) qui permet l'échange de

livres, animations variées avec partenaires.

En 2020 aucune occupation du site n'est réalisée en raison de la pandémie

En 2021 les arrondissements poursuivent avec un investissement respectif de 15 000 $ chacun:

- Acquisition de 2 toiles solaires, ajouts de bacs de plantation peints (activités de médiation culturelle et agriculture urbaine avec Eco-Nord), présence de la Biblio-mobile de AH-CA
- Visite de Dany Laferrière et rencontres avec des jeunes des deux arrondissements
- Consultation citoyenne sur l'offre de service à venir

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1407 - 11 août 2021 - Nommer « bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade » la nouvelle bibliothèque qui sera construite à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Henri-Bourassa, l'avenue Oscar et la rue J.-J.-Gagnier, à la limite des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord.
CE21 0355 - 10 mars 2021 - Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire, en deux étapes, pour la construction du projet de Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville - Montréal-Nord, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour la rémunération des finalistes ainsi que toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 652 483,13 $, taxes incluses;

Mandater le Service de la gestion et planification immobilière à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, les conventions des finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes du projet de Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville - Montréal-Nord.

DESCRIPTION

En 2020, à l'occasion des 35 ans de carrière de M. Dany Laferrière, le Quartier des spectacles (QDS) présente une exposition d'envergure relatant son parcours sur la promenade des Artistes: *Un coeur nomade.*
En 2021 le QDS annonce une tournée internationale de l'exposition (Francfort, Émirats Arabes, Tunis et Port-au-Prince) et échangent avec les arrondissements sur une présence éventuelle de l'exposition sur le site du Bouquiniste, en période estivale, pour 2022. Le QDS propose d'adapter la formule initiale (réduction du nombre de panneaux, éclairage, etc.) pour diminuer les coûts et faciliter la présence de l'exposition sur le site du Bouquiniste à Montréal-Nord.

En avril 2022 le QDS confirme une proposition "sur mesure" pour un déploiement sur le site du Bouquiniste au montant de 55 188 $, taxes incluses à l'été 2022.

JUSTIFICATION

Compte tenu:

- Que les deux arrondissements se sont entendus en 2019 pour assurer une occupation transitoire du site en période estivale
- Que l'exposition *Un coeur nomade* du QDS est en lien étroit avec le toponyme de la future bibliothèque et la vocation du lieu

- Que l'exposition *Un coeur nomade* est de notoriété internationale
- Que le QDS propose une adaptation de l'exposition qui permette sa mise en place sur le site du Bouquiniste, à moindre coût (55 188 $, taxes incluses)
- Que les deux arrondissements pourront bénéficier du rayonnement anticipé de l'exposition sur le site
- Qu'en 2021, Dany Laferrière a produit une vidéo promotionnelle sur le site lors de sa visite et manifesté son intérêt et sa disponibilité de revenir pour d'autres activités tout au cours de la phase de construction de la nouvelle installation
- Que les organismes et écoles invités aux rencontres avec Dany Laferrière ont particulièrement apprécié leur expérience et signifié leur souhait de participer à d'autres activités, il est souhaité par les deux arrondissements d'aller de l'avant avec la présence de l'exposition, en partageant les coûts (27 594 $/arrondissement pour un total de 55 188 $, taxes incluses)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense nette de 25 197 $ sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

L'occupation transitoire du site, notamment par la présence de l'exposition, permettra:

- de mieux répondre aux besoins particuliers du secteur par le biais d'une nouvelle offre culturelle : mise en valeur de la diversité, des ressources locales et métropolitaines, en tissant de nouveaux liens de partenariat avec les institutions et organismes du milieu;
- de mieux rejoindre les personnes exclues, isolées, éloignées par l'implantation d'un lieu relais avec une programmation hors les murs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence et les activités de médiation culturelle autour de l'exposition permettront de consolider l'engagement citoyen envers le futur lieu, de bonifier l'offre culturelle du secteur, d'initier des habitudes de fréquentation et de faire rayonner le projet auprès des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conjointement avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, un plan de communication sera produit, incluant une inauguration de l'exposition, la promotion de l'exposition et des activités d'animation et de médiation culturelle l'entourant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mi-mai -mi-juin 2022: réalisation de l'exposition
Entre le 15 et le 21 juin: installation de l'exposition
21 juin au 21 septembre: diffusion de l'exposition et activités en lien

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-15

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1220709002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 121 949,35 $, taxes incluses, à Énergir pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située en arrière du trottoir ouest de la rue Lapierre, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et autoriser une dépense de 25 000 $, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 146 949,35 $.

Il est recommandé :
QUE soit autorisée une dépense de 121 949,35 $, taxes incluses, à Énergir pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située en arrière du trottoir ouest de la rue Lapierre, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, conformément à la proposition en date du 4 mai 2022;

QUE soit autorisée une dépense de 25 000 $, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 146 949,35 $;

QUE soit autorisé le Directeur de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer l'entente de réalisation et tout document relatif à cette entente pour et au nom de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-20 13:46

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1220709002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 121 949,35 $, taxes incluses, à Énergir pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située en arrière du trottoir ouest de la rue Lapierre, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et autoriser une dépense de 25 000 $, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 146 949,35 $.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a planifié en 2023 la réalisation de travaux d'aménagement dans la rue Lapierre entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Le concept préliminaire d'aménagement est joint au présent sommaire.

Sans s'y limiter, les travaux du contrat comprennent entre autres :

- la reconstruction complète des trottoirs et des bordures sur la rue Lapierre dans les limites des travaux;
- l'élargissement du trottoir du côté Est de la rue Lapierre;
- la réfection de la chaussée;
- la construction de l'éclairage de la rue;
- la construction de saillies;
- l'abattage des arbres ainsi que l'enlèvement des souches si requis ;
- l'aménagement de fosses de plantation et la plantation des arbres.

Le concept proposé, qui prévoit la plantation d'arbres ainsi que l'abattage et l'enlèvement des souches de certains arbres en arrière du trottoir existant du côté Ouest de la rue Lapierre, entre en conflit avec le positionnement de la conduite de gaz existante se trouvant à l'arrière trottoir existant (côté Ouest). Par conséquent le règlement de ce conflit nécessite le déplacement de cette conduite de gaz qui de plus nous permettrait l'installation d'un nouveau système d'éclairage, soit du côté Est et Ouest de la rue Lapierre.

Le présent dossier vise à autoriser une dépense de 146 949,35 $ taxes incluses pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située à l'arrière du trottoir du côté Ouest de la rue Lapierre, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Ces travaux seront réalisés par Énergir par l'intermédiaire de son entrepreneur spécialisé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Une lettre d'entente (#1) a été signée en date du 5 avril 2022 entre Énergir et l'arrondissement de Montréal-Nord pour autoriser Énergir à effectuer une évaluation des coûts en lien avec le déplacement de la conduite de gaz. Cette lettre est présentée en pièce jointe.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense pour des travaux de déplacement de la conduite de gaz, située en arrière trottoir du côté Ouest de la rue Lapierre, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis.
Les travaux comprennent, entre autres :

- Le déplacement et le renouvellement du réseau gazier existant sur la rue Lapierre dans les limites de nos travaux;
- Le renouvellement de cinq (5) branchements d'immeubles sur ce tronçon de rue ainsi que l'abandon de trois (3) branchements .

Un croquis préliminaire du tracé du nouveau réseau gazier est joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

En raison de la présence de la conduite de gaz qui se trouve en arrière du trottoir du côté Ouest de la rue Lapierre , il est impératif de faire déplacer cette conduite pour permettre la plantation des nouveaux arbres et pour pouvoir procéder à l'essouchement de certains arbres existants qui ne sont pas en bon état en vue de leur remplacement. Le déplacement de cette conduite de gaz nous permettra également d'installer un nouveau système d'éclairage, soit du côté Est et Ouest de la rue Lapierre.

Une évaluation des coûts des travaux de déplacement de la conduite de gaz a été faite par Énergir puis transmise à l'arrondissement pour approbation et signature sous forme d'entente préalable aux travaux (voir lettre d'entente #2 en pièce jointe). Les coûts de ces travaux ont été évalués à 243 898,68 $ taxes incluses. L'arrondissement de Montréal-Nord doit assumer ce coût dans une proportion de 50%, soit un montant estimé de 121 949,35 $ taxes incluses. Ce pourcentage pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction des infrastructures réellement touchées par les travaux une fois ceux-ci terminés. Une contingence de 25 000 $ taxes incluses a été prévue pour palier à tout imprévu résultant de ces travaux.

Tel que mentionné dans la lettre d'estimation des travaux fournie par Énergir, en pièce jointe, la valeur des travaux est évaluée à 243 898,68 $ taxes incluses correspondant à la somme des montants suivants:

- Travaux d'Énergir selon la lettre d'estimation :212 131,93 $;
- Planification ingénierie (main d'oeuvre interne): 9 917,47 $;

- Exécution des travaux (entrepreneur spécialisé en travaux gaziers) : 174 107,82 $
- Main d'œuvre interne (inspection, équipe spécialisée Énergir : 14 109,22 $;
- Matériaux (tuyau, raccords et accessoires) : 8 478,67 $;

- Services externes (arpentage, inspections, géotechniques etc) : 5 518,74 $;
- Taxes TPS et TVQ: 31 766,76 $;

- Total du projet 243 898,68 $ taxes incluses .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de déplacement de la conduite de gaz située en arrière du trottoir côté Ouest de la rue Lapierre a été évalué à 243 898,68 $, taxes incluses. Cette dépense est assumée à 50% par l'arrondissement de Montréal-Nord, soit un montant estimé de 121 949,35$ taxes incluses et à 50 % par Énergir, soit un montant estimé de 121 949,35 $ taxes incluses. Ces pourcentages pourront faire l'objet d'un ajustement en fonction des infrastructures réellement touchées par les travaux une fois ceux-ci terminés.
Une contingence de 25 000 $ taxes incluses a été prévue pour palier à tout imprévu résultant de ces travaux.

La dépense totale assumée par l'arrondissement est 146 949,35 $, taxes incluses et sera financée par le règlement d'emprunt "RGCA22-10-0003 - pavages et trottoirs" prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la dépense est reportée à une date ultérieure, Énergir ne pourra pas débuter la phase de planification de travaux de déplacement ainsi que la conception des plans et devis de même que l'exécution des travaux, ce qui pourrait engendrer un retard dans l'exécution du projet.

Si la dépense est refusée, le cas échéant, le projet d'aménagement de la rue Lapierre ne pourra pas être réalisé .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement:

- Planification, plans et devis réalisés par Énergir;

- Exécution des travaux de déplacement et de renouvellement du réseau gazier par Énergir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier décisionnel aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salima AOUF
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-13

Jérome VAILLANCOURT
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1227606013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 avril 2022.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-24 16:45

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227606013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 137 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2022.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l’endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secretaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-24

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1227606014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2022.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 17:05

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227606014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 138 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2022.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 30 avril 2022 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secretaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-24

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1223573015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 $ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 29e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 5 au 20 août 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :
QUE soit autorisée une dépense de 500 $ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 29e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 5 au 20 août 2022 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-30 14:04

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1223573015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 $ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 29e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 5 au 20 août 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 $, toutes taxes incluses, auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 29e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 5 au 20 août 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

JUSTIFICATION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.
Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 500 $ taxes incluses, sera imputée au budget de représentation des élus pour l'année en cours.
Fournisseur: 133499.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-24

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1223573017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 $ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale, et ce, à même le budget de représentation des élus 2022.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 500 $ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-30 13:59

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1223573017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 $ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale, et ce, à même le budget de représentation des élus 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'autoriser une dépense totale de 500 $ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la fête Nationale, et et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 $, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur: 159760

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-24

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.05

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1224394003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arrondissement de Montréal-Nord à participer aux ventes de livres des Amis de la Bibliothèque de Montréal.

Il est recommandé:
QUE soit autorisé l'arrondissement de Montréal-Nord à participer aux ventes de livres des Amis de la Bibliothèque de Montréal.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-24 17:01

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1224394003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arrondissement de Montréal-Nord à participer aux ventes de livres des Amis de la Bibliothèque de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord procède à une vente annuelle de livres depuis de nombreuses années, et depuis trois ans celle-ci se déroule durant le Festival des arts au mois de mai. Cette vente de livres étalée sur deux jours est organisée par la division des bibliothèques à l'aréna Rolland. On y trouve notamment des romans, des documentaires, des bandes dessinées ainsi que des documents audiovisuels pour les adultes et les jeunes. Les documents qui y sont vendus proviennent des quatre bibliothèques de l'arrondissement. Ils ont été retirés des rayons après un processus rigoureux d'élagage. Annuellement, c'est autour de 26,000 documents qui sont élagués sur une collection de 212,000 documents. Ce processus essentiel qui est effectué périodiquement permet de renouveler nos collections afin de s'assurer qu'elles correspondent toujours aux besoins des citoyens et citoyennes de l'arrondissement. Cette mise à jour permet aussi de faire suffisamment d'espace sur les rayons pour acquérir de nouveaux documents et les mettre en valeur.

Depuis plusieurs années, le personnel des bibliothèques de l'arrondissement coordonne et réalise la vente de livres annuelle. La division des bibliothèques doit composer avec les aspects logistiques, les coûts associés aux ressources humaines déployées durant la vente et une partie de la promotion. Les recettes récoltées lors des ventes de livres ne reviennent pas directement aux bibliothèques. Les profits, qui sont de l'ordre de 1,800 $ par vente, sont transférés au fond de consolidation. De plus, les bibliothèques doivent entreposer la grande majorité des livres élagués à même les installations au cours de l'année, ce qui constitue un enjeu de plus en plus important. Les documents non vendus constituent également un enjeu de taille puisque peu ou pas d'organismes ne souhaitent les récupérer.

Devant la nécessité de disposer de ces documents et de libérer les bibliothèques de manière productive, il est proposé d'établir un partenariat avec Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population montréalaise, et ce, afin que cet organisme assure la gestion des futures ventes de livres. Depuis 1996, la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal conviennent d'une entente de principe relativement aux dons de documents élagués afin d'organiser un solde annuel de livres et de réinjecter la majeure partie des profits dans le réseau des bibliothèques de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0471 – 29 mars 2017 : Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 10,099 documents périmés et abîmés du Bibliobus par les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suite à la cessation des activités du service de Bibliobus comprenant principalement des livres jeunesse ainsi que des documents audiovisuels.
CE13 0373 - 3 avril 2013 - Accorder à Les Amis de la bibliothèque de Montréal un don d'environ 5,000 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels.

CE12 0565 - 25 avril 2012 - Accorder un don d'environ 10 000 documents périmés, abîmés ou sous-utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels.

CE11 0515 - 13 avril 2011 - Accorder un don d'environ 20 000 documents périmés, abîmés ou sous-utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels.

CE10 0630 - 5 mai 2010 - Accorder un don de 20 000 documents identifiés « Retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal.

DESCRIPTION

Afin d'optimiser le processus entourant la vente de livres, de bonifier l'offre de service offert aux citoyens et citoyennes de l'arrondissement, et de récupérer un financement issu de la vente de documents, il est proposé de rejoindre l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif destiné à faire la promotion de la lecture et à soutenir l'action et le rayonnement du réseau des bibliothèques publiques de Montréal. Ces derniers offrent une solution clé en main aux 33 bibliothèques actuellement participantes du réseau des bibliothèques de Montréal pour la réalisation de ventes de documents élagués. Cette année, une vente de livres organisée par la division des bibliothèques de Montréal-Nord aura lieu comme par le passé durant le Festival des arts au mois de mai. Il est souhaité que les documents invendus lors de cette vente de livres soient par la suite transférés à l'OBNL Les Amis de la Bibliothèque de Montréal qui organisera son solde annuel prochainement du 11 au 19 juin 2022.

JUSTIFICATION

Ce partenariat permettrait aux bibliothèques de l'arrondissement de participer à une ou plusieurs ventes de livres par année. De plus, plusieurs petites ventes de livres ont lieu en cours d'année. Bien qu'une certaine partie des recettes récoltées lors des ventes de livres revient à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, la majorité des profits récoltés est distribuée équitablement entre les bibliothèques participantes du réseau. En moyenne lors de la grande vente annuelle, une bibliothèque participante reçoit environ 1,800$. Ces montants peuvent servir à soutenir les bibliothèques de l'arrondissement de différentes façons: bonification de l'offre de service, achats de nouveaux documents, acquisition de nouveaux équipements pour le médialab, etc.
Fort de plusieurs centaines de bénévoles, Les Amis de la Bibliothèque de Montréal s'occupent presque entièrement de l'organisation entourant la vente de livres. Ils montent et démontent les tables, installent les documents pour la vente, s'occupent des transactions et font entrer et sortir les citoyens et citoyennes. L'essentiel du travail étant assuré par des bénévoles, cela permet d'économiser environ 1,300$ au niveau des ressources humaines déployées présentement par les bibliothèques de l'arrondissement pour la vente de livres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en développant une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable ; en consolidant un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services.
Le don, à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, de ces documents périmés et sous-utilisés représente une belle réutilisation de documents qui ne sont plus utilisés en bibliothèques, mais qui pourront certainement trouver une place dans les foyers montréalais. En contribuant à la réduction des déchets et en invitant les citoyennes et citoyens à consommer différemment, les bibliothèques deviennent ainsi des actrices importantes des mesures en transition écologique.

De plus, la vente permet aux familles moins nanties d'acquérir, à coût modique, des documents pour garnir leurs bibliothèques familiales. Les sommes ainsi acquises servent à créer des activités inclusives en bibliothèque favorisant le partage, l'apprentissage et le sentiment d'appartenance à la communauté. Par ces deux aspects, la Ville soutient et encourage la lecture et la culture dans la communauté pour tous, réduisant ainsi les iniquités culturelles, sociales dans la société. Également, l'organisation de la vente permet à de nombreux bénévoles de rester actifs et de se créer des réseaux sociaux. L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Économie de 1,300$ en ressources humaines par vente de livres

- Possibilité de participer à plusieurs ventes de livres par année
- Profits récoltés reviennent directement aux bibliothèques participantes
- Solution clé en main (volet promotionnel, travail effectué par des bénévoles)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les ventes de livres à venir auront lieu dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (port du masque, nettoyage des mains, distanciation physique). Certaines modifications aux consignes sanitaires à respecter pourraient être apportées selon l'évolution de la situation épidémiologique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les Amis de la Bibliothèque de Montréal assument le volet promotionnel entourant la vente de livres: signets et affiches promotionnelles qui peuvent être distribués en bibliothèques, promotion sur les réseaux sociaux et auprès des organismes communautaires locaux et communiqués de presse à l'intention des médias locaux. L'arrondissement pourra compléter, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

28 et 29 mai 2022 : Vente de livres organisée par l'arrondissement de Montréal-Nord durant le Festival des arts à l'aréna Rolland;

- 7 juin 2022 : Livraison des documents restants à l'aréna Martin-Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard pour le solde annuel de documents organisé par Les Amis de la Bibliothèque de Montréal;

- 11 juin au 19 juin 2022 : Solde annuel de documents organisé par Les Amis de la Bibliothèque de Montréal à l'aréna Martin-Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base - rassembler, stimuler, rayonner - afin que la culture demeure au coeur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- Un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- Le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- Une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

De plus, cela s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et à promouvoir celui-ci, ainsi que comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-25

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.01

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1227987001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 08:26

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1227987001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mai 2022, un avis de motion a été donné relativement à l'adoption du Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines. Également, lors de cette même séance, le projet de Règlement a été présenté et déposé.
Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Conformément à la Loi, il y a lieu de procéder à l'adoption du Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

Suite à l'adoption, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
Non-disponible

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227987001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a procédé à une comparaison de certains articles de délégation de pouvoirs relativement à la gestion des ressources humaines dans les Règlements de délégation des autres arrondissements.
L'arrondissement souhaite modifier certains articles de son Règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés relativement à la gestion des ressources humaines pour s'harmoniser avec les délégations des autres arrondissements en la matière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite modifier les articles 10 et 26 du Règlement RGCA05-10-0006 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.
L'article 10 nécessite une modification afin de retirer la délégation accordée au fonctionnaire de niveau 3. Ainsi, les fonctionnaires de niveau 1 et 2 sont les seuls habilités à résilier les contrats de travail, à rétrograder ou à mettre à pied un fonctionnaire ou un employé qui est un salarié représenté par une association accréditée au sens du Code du travail.

Le congédiement étant une mesure importante, il est proposé de consacrer un paragraphe entier afin de le spécifier. Ainsi, le congédiement de tout fonctionnaire ou employé, à l'exception des fonctionnaires de niveau 2, est délégué au fonctionnaire de niveau 1, qui doit exercer ce pouvoir, sur avis, le cas échéant, du fonctionnaire de niveau 2 de qui il relève.

Par ailleurs, l'article 26 nécessite une modification afin de refléter le changement de nom de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs pour la Direction des services administratifs. .

JUSTIFICATION

La modification de l’article 10 permet de clarifier le pouvoir délégué aux fonctionnaires relativement à la résiliation du contrat, à la rétrogradation, à la mise à pied ou au congédiement du fonctionnaire ou de l'employé. Elle vise aussi une cohérence entre les dispositions existantes contenues dans le Règlement en ce qui concerne les pouvoirs délégués en matière de ressources humaines. Enfin, elle permet une harmonisation de notre Règlement avec les autres arrondissements.
La modification de l’article 26 répond au besoin de rendre conforme à la structure administrative l’appellation de cette direction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt : conseil du 9 mai 2022
Adoption : conseil du 6 juin 2022
Entrée en vigueur suite au conseil du 6 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 19 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-23

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1228303011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :
QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre, un troisième étage au lieu de deux, une mezzanine et un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1;

- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre un déclin de fibrociment comme revêtement extérieur;

- De déroger à l'article 85 et permettre un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QU’à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s’appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d’urbanisme continuent de s’appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 08:28

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228303011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (P.P.C.M.O.I.) a été déposée pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages.
Le terrain est vacant suite à un incendie survenu en 2011. Le boulevard Saint-Michel, sur le tronçon de rue visé par la présente demande, est caractérisé majoritairement par la présence de duplex et de triplex de deux étages. Cependant, des bâtiments multi-logements et de trois étages caractérisent les environs immédiats du terrain vacant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment de six logements et comprenant trois étages.
Volumétrie :
Le bâtiment aura une hauteur de trois étages et ainsi qu'une construction hors toit. Le quatrième niveau sera en retrait de l'alignement principal du bâtiment afin de diminuer sa visibilité du boulevard Saint-Michel. L'autorisation d'un troisième et d'un quatrième niveau de plancher résultera également à la dérogation à la densité autorisée.

Implantation :
Le bâtiment déroge à la marge latérale prescrite à la grille R14-25 du Règlement de zonage R.R. 1562. Toutefois, plusieurs bâtiments possèdent des implantations contiguës. L'implantation du bâtiment s'intégrera adéquatement avec celle des bâtiments voisins.

Revêtement extérieur :
Le bâtiment déroge également au revêtement autorisé pour les façades arrière et latérales par l'utilisation d'un revêtement de déclin de fibrociment.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10587, boulevard Saint-Michel en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de construire un bâtiment résidentiel;
Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Considérant que les membres du CCU, lors de la séance du 10 mai 2022, ont recommandé favorablement la demande de P.P.C.M.O.I;

Considérant les dérogations au règlement de zonage R.R. 1562 requises à la réalisation du projet, soit :

De déroger à la grille de zonage R14-25 et permettre :

- une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre;
- un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1,00;
- un troisième étage au lieu de deux;
- une mezzanine;

De déroger à l'article 76.2 et permettre :

- un déclin de fibrociment;

De déroger à l'article 85 et permettre :

- un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette recommandation favorable soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 30 mai 2022 mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 7 juin 2022. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juin 2022 - Adoption du premier projet de résolution;
Juillet 2022 - Consultation publique
6 septembre 2022 - Adoption du deuxième projet de résolution;
septembre 2022 - Registre référendaire
3 octobre 2022 - Adoption de la résolution
Octobre 2022 - Entrée en vigueur du PPCMOI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-16

David ROSS
Chef de division

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.03

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1228303007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

Il est recommandé:
QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 10 mai 2022;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 08:29

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1228303007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 11 avril 2022, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions a été adopté. Le projet de règlement avait, au préalable, été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans les délais impartis par la loi.
Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation le 10 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le Règlement RGCA09-10-0006-10 doit être adopté, avec des modifications, s'il y a lieu.

Un avis de promulgation pour ce règlement sera publié lorsque nous recevrons le certificat de conformité émis par la Ville centre. La date inscrite au certificat de conformité est la date d'entrée en vigueur du règlement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en amenagement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1228303007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

CONTENU

CONTEXTE

La visibilité de certains escaliers extérieurs situés dans les cours latérales et arrière rendait difficile la réalisation de certains projets très complexes. Ainsi, afin de faciliter l'émission des permis de construction, l'utilisation du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'avère plus pertinente. Des critères et objectifs pour mieux encadrer la visibilité des escaliers seraient plus appropriés.
De plus, la présente modification inclut une disposition permettant de mieux encadrer les situations menant à la caducité d'une demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement vise les éléments suivants :

- Ajouter une disposition supplémentaire quant à la caducité des demandes;
- Ajouter des critères et objectifs quant à l'aménagement d'escaliers extérieurs.

JUSTIFICATION

Considérant que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement nécessite des ajustements pour inclure les nouvelles pratiques en matière d'urbanisme;
Considérant que cette modification permettra de faciliter la réalisation des projets;

Considérant que l'évaluation de la visibilité d'un escalier extérieur sera plus flexible et efficace à l'aide de critères et objectifs;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 avril 2022 - Avis de motion et adoption du projet de règlement

- Avril 2022 - Consultation publique
- 9 mai 2022 - Adoption du règlement
- Juin 2022 - Examen de conformité
- Juillet 2022 - Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-21

David ROSS
Chef de division

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.04

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1228303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé:
QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 10 mai 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement 1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 08:30

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1228303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 11 avril 2022, le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement a été adopté.
Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation publique le 10 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement doit être adopté avec des modifications s'il y a lieu.

Le second projet de règlement est modifié par rapport au premier projet. Une disposition régissant une distance minimale à respecter entre plusieurs arbres a été retiré.

Suite à l'adoption du second projet de règlement, il y a aura une procédure d'approbation référendaire qui se tiendra conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en amenagement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1228303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'adoption du Plan Climat 2020-2030, la Ville de Montréal a identifié plusieurs actions pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. L'une de ces actions consiste à planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur. De plus, les espaces verts, les aires protégées et la canopée contribuent au verdissement de Montréal et améliore la capacité d'adaptation aux changements climatiques de la ville.
C'est dans ce contexte que l'arrondissement souhaite modifier sa réglementation d'urbanisme. La plantation et le maintien d'arbres sur le territoire favoriseront également la réduction des îlots de chaleur. Ces modifications contribueront à augmenter l'indice de canopée et contribueront aux efforts de l'arrondissement pour la transition écologique de son territoire.

Ensuite, en vertu des dispositions actuelles, l'organisation d'événements spéciaux temporaires, tels que les réunions sportives, activités culturelles et festivals s'avère ardue. Afin de faciliter le dynamisme des zones commerciales, ces dispositions seront simplifiées.

D'autre part, la collecte de déchets pour certains bâtiments existants s'avère problématique lorsque ceux-ci ne possèdent pas de chute et de chambre à déchets. Afin d'assurer la propreté autant du domaine privé que du domaine public, les bacs semi-enterrés constituent une alternative efficace pour assurer la collecte et l'entreposage des déchets. En plus, l'utilisation des bacs semi-enterrés constitue une économie puisqu'il en coûte moins cher de collecter ce type de bac, plutôt que plusieurs bacs individuels.

Aussi, les techniques et revêtements ayant évolués, il y a lieu de simplifier la réglementation d'urbanisme considérant la faible visibilité des remises du domaine public,

Finalement, lors de la réalisation de projet situé dans un rayon de 500 mètres d'une gare de train, les dispositions actuelles régissant le stationnement laissent très peu de latitude aux concepteurs. Il est toutefois impératif de conserver des dispositions permettant de régir le nombre maximum de stationnements dans ces secteurs identifiés comme des aires T.O.D. (Transit oriented developpement) au Schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement inclut des dispositions relativement aux éléments suivants :

- Modifier les exigences et conditions relatives à la plantation, la protection, l'abattage et le maintien d'arbres;
- Permettre jusqu'à un maximum de 125 % du nombre minimum de cases de stationnement des véhicules dans un rayon de 500 mètres d'une gare de train de banlieue;
- Régir les types de revêtements autorisés pour les cases de stationnement extérieures et les allées d'accès;
- Modifier la longueur minimale requise pour les entrées charretières;
- Modifier les conditions pour autoriser des événements spéciaux temporaires dans les zones commerciales;
- Permettre l'aménagement de bacs semi-enterrés pour les immeubles existants de 9 logements et plus, faisant parties de la classe G à J et M ;
- Permettre davantage de latitudes concernant le choix du revêtement extérieur des remises;
- Retirer les dispositions concernant la visibilité des escaliers situés en cours arrière et latérales.

Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Considérant que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement nécessite des ajustements pour inclure les nouvelles pratiques en matière d'urbanisme;
Considérant que cette modification permettra de faciliter l'évaluation des projets;

Considérant que cette modification permettra de faciliter la réalisation des projets;

Considérant que cette modification contribuera à augmenter l'indice de canopée de l'arrondissement;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement de zonage R.R.1562.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du 1er projet de règlement - 11 avril 2022;

1. Consultation publique - Avril 2022;
2. Adoption du second projet de règlement - 9 mai 2022;
3. Avis public aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire - Juin 2022;
4. Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum - Au plus tard le 8e jour qui suit la publication de l'avis;
5. Adoption du règlement - Juin 2022;
6. Analyse de conformité - Juillet 2022;
7. Entrée en vigueur - Août 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2022-03-21
Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY Conseiller en aménagement	David ROSS Chef de division	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.05

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1227758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Il est recommandé:
QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation qui s'est tenue le 10 mai 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-25 08:29

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1227758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 11 avril 2022, le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon a été adopté.
Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation qui s'est tenue le 10 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon doit être adopté avec des modifications s'il y a lieu.

Suite à l'adoption du second projet de règlement, il y aura la tenue d'une procédure d'approbation référendaire en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en amenagement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

CONTENU

CONTEXTE

L'intersection des boulevards Albert-Hudon et Maurice Duplessis est une porte d'entrée de l'arrondissement. Le ministère de l'Éducation a choisi de consolider la vocation institutionnelle déjà existante du secteur. En effet, on y retrouve déjà un ensemble institutionnel bien ancré, notamment avec le cégep Marie-Victorin au sud du projet et l'hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies au nord-est (ces deux établissements se trouvent dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles).

À l'extrémité est de l'arrondissement, un terrain d'une superficie de 81 843,6 m² est situé à l'intersection des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis (coin nord-est). Ce terrain est vacant depuis la création de l'arrondissement.

Or, depuis juin 2020, l'arrondissement de Montréal-Nord est en discussion avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), mandataire du gouvernement, et le centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour la construction d'écoles dans le secteur nord-est. Les projets d'écoles viendront renforcer et consolider ce pôle institutionnel déjà bien établi.

Ces projets s'inscrivent en continuité avec la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord qui souhaite depuis plusieurs années développer ce site. Ainsi, la création d'une nouvelle zone institutionnelle contribuera à accueillir de nouvelles écoles dans le secteur nord-est, où les besoins en matière d'école sont criants.

Une modification au Plan d'urbanisme a été effectuée afin de rendre possibles les projets institutionnels. Les paramètres de densité du secteur 15-C1 au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ont été modifiés et approuvés lors de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2022. Le règlement est réputé conforme et est entré en vigueur en date du 5 mars 2022.

La réglementation locale doit être ajustée afin d'assurer la concordance des outils réglementaires de l'arrondissement et afin de respecter les nouveaux paramètres fixés par le Plan d'urbanisme. Ainsi, la zone R28-770 du règlement de zonage doit être modifiée, notamment afin d'ajouter l'usage « enseignement » et afin d'ajuster les normes de densité.

Ce présent projet de règlement permettra la réalisation de projets institutionnels viables sur ce terrain avec des aménagements extérieurs de qualité.

Le conseil municipal a modifié le Plan d'urbanisme en suivant le processus prévu aux articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le conseil d'arrondissement doit dans les 90 jours assurer une concordance à la réglementation d'urbanisme conformément à l'article 110.4 de la même loi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0130 - 24 janvier 2022 : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels »
CE22 0077 - 12 janvier 2022 : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels »

CA21 10 297 - 22 novembre 2021 : Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement implique la modification de la grille de zonage de la zone R28-770 ainsi qu'une modification du plan de zonage.
Le projet vise la modification des dispositions relatives à la densité autorisée et le taux d'implantation au sol afin d'être concordant au Plan d'urbanisme :

- le coefficient d'occupation du sol (C.O.S) minimum sera de 0,15;
- le coefficient d'occupation du sol (C.O.S) maximum sera de 3;
- le taux d'implantation au sol minimum sera de 10%;
- le taux d'implantation au sol maximum sera de 60%.

En plus des modifications énumérées ci-dessus, le présent projet de règlement inclut également les modifications suivantes à la grille des usages et des normes R28-770 :

- la zone R28-770 sera remplacée par la zone P6-770 (zone institutionnelle);
- les usages complémentaires seront autorisés;
- les usages résidentiels de la classe J (multifamiliale 11 logements et +) et de la classe L (maison d'hébergement) seront retirés;
- les usages publics de la classe A (enseignement) et de la classe D (parcs et terrains de jeux) seront ajoutés;
- le nombre d'étages maximal sera augmenté à 6;
- la superficie d'implantation minimum (m^2) sera réduite à 100 m^2;
- la largeur minimum (mètres) sera de 10,00 m;
- la profondeur minimum (mètres) sera de 10,00 m;
- le type de structure du bâtiment jumelé sera retiré;
- la marge latérale minimum (mètres) sera de 3 m;
- la marge arrière minimum (mètres) sera de 5 m.

Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Considérant que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été modifié pour intégrer de nouveaux paramètres de densité dans le secteur 15-C1;
Considérant que la réglementation locale doit être ajustée afin de respecter les nouveaux paramètres fixés par le Plan d'urbanisme;

Considérant que la modification au Plan d'urbanisme permettra de consolider ce pôle institutionnel;

Considérant que cette modification permettra des projets d'école de qualité avec des aménagements extérieurs;

Considérant que la création d'une nouvelle zone institutionnelle permettra un développement d'envergure et inclusif;

Considérant que la création d'une nouvelle zone institutionnelle contribuera à accueillir de nouvelles écoles dans le secteur nord-est, où les besoins en matière d'école sont criants;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au règlement de zonage R.R. 1562 afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du Plan d'urbanisme et la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 permettront de renforcer le développement institutionnel dans un secteur où l'ensemble institutionnel est déjà bien ancré.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 avril 2022 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;

- Avril 2022 : Consultation publique;
- 9 mai 2022 : Adoption du second projet de règlement;
- 6 juin 2022 : Adoption du règlement
- Juin 2022 : Analyse de conformité et entrée en vigueur;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-21

David ROSS
Chef de division

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1227040003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages au 11935, avenue L'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :
QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conformément aux documents déposés :

- Plan d'architecture préparé par Daniel Laprise, technologue chez Consultech DL, daté du 10 mai 2022;
- Plan d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, minute 4406, daté du 9 mai 2022;
- Plan de protection des arbres préparé par Angelo Geromin, technologiste forestier chez Consultation DendroSpec inc. daté du 3 mai 2022;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 048 et 2 210 124 du cadastre du Québec, soit le 11935, avenue L'Archevêque.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-20 13:31

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227040003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages au 11935, avenue L'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée suite à un incendie au 11935, avenue L'Archevêque. Le bâtiment sinistré a été démoli en début d'année 2021.
Le projet est situé dans un secteur très hétérogène présentant des caractéristiques architecturales diverses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée comprenant deux étages. Le revêtement extérieur proposé est entièrement composé de brique de couleur rouge. Le bâtiment comprend une toiture à quatre versants en bardeaux d'asphalte de couleur brune. L'entrée principale est établie à un niveau similaire à celui d'autres bâtiments unifamiliaux sans garage en sous-sol présents sur le tronçon de rue, soit 81 cm. Le niveau du rez-de-chaussée est établi à 1,17 m afin de dégager davantage d'espace pour la fenestration du sous-sol.

L'ensemble du terrain sera gazonné à l'exception de l'aire de stationnement et des allées d'accès piétonnes et véhiculaires. Le terrain visé par la demande est bien fourni en plantations. Un devis de protection des arbres a été déposé dans le cadre de la présente demande. Celui-ci prévoit des mesures de protection pour l'ensemble des arbres existants situés sur le domaine privé.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond aux critères des chapitres 9 et 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11935, avenue L'Archevêque, en vertu

du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages;
Considérant que le projet répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale,
Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 10 mai 2022, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou le certificat pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-16

David ROSS
Chef de division

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 50.01

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1221959002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alex Lallier-Carbonneau, à titre de chef de division de la Division des études techniques, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 7 juin 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi.

QUE soit nommé M. Alex Lallier-Carbonneau, matricule 100059965, à titre de chef de division de la Division des études techniques, (emploi 214480, poste 25341), groupe de traitement 03-FM08, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 7 juin 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-20 11:17

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1221959002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alex Lallier-Carbonneau, à titre de chef de division de la Division des études techniques, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 7 juin 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Suite au départ à la retraite de M. Denis Charland, le poste permanent de chef de division à la Division des études techniques doit être comblé afin d'assurer l'optimisation de la planification, de l'encadrement et du suivi de cette division.

En prévision du comblement de ce poste, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage : MN-22-CONC-214480-25341 destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal et candidats externes a été publié en janvier 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par la Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection des membres suivants: Mme Hélène Daoust, conseillère, acquisition de talents à la Division recherche de talents et dotation de la Direction dotation et diversité en emploi de la Ville de Montréal, Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement, M. Luc Castonguay, directeur, Direction du développement du territoire et des études techniques à l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Jérôme Vaillancourt, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à l'arrondissement de Montréal-Nord. C'est la candidature de M. Alex Lallier-Carbonneau qui a été retenue pour occuper le poste de chef de division.

En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. Alex Lallier-Carbonneau (100059965), à titre de chef de division (emploi : 214480, poste : 25341), groupe de traitement 03-FM08, échelle salariale 103 447 $ à 155 169 $, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 7 juin 2022, en vue d'un

statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le poste de chef de division (emploi : 214480, poste : 25341), groupe de traitement 03-FM08, échelle salariale : 103 447 $ à 155 169 $, est déjà prévu au budget des opérations de la Division ce qui n'entraîne aucune dépense additionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de 103 447 $ à 155 169 $.

Dépense 2022 prévue
Poste : Chef de division
Période : à compter du 7 juin 2022 (Référence budgétaire : 295306)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
chef de division	214480	1 129,00	52,90	59 700 $	1 500 $	61 200 $	17 200 $	78 400 $

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 16 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérome VAILLANCOURT
Directeur - Dause

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-10

Jérome VAILLANCOURT
Directeur - Dause

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 50.02

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1225190003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Corinne Faucher, à titre d'agente culturelle à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 11 juin 2022, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Corinne Faucher, matricule 693420000, à titre d'agente culturelle, (emploi 700630, poste 53805), groupe de traitement 29-020E, à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 11 juin 2022, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-20 12:25

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1225190003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Corinne Faucher, à titre d'agente culturelle à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 11 juin 2022, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord (DCSLDS), par le biais de la Division de la culture et des événements, doit planifier, coordonner et mettre en place l'offre de services culturels dans les différents lieux de diffusion de l'arrondissement, en partenariat avec, en autres, différents organismes culturels locaux et métropolitains, le Conseil des arts de Montréal, et le réseau Accès culture. Le poste d'agent culturel au sein de la Division est un poste clef pour pouvoir remplir ce mandat.
Nous avons procédé à un affichage no: MN-22-CONC-700630-53805 pour la période du 17 au 31 mars 2022, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal et de l'externe en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à Mme Corinne Faucher, (matricule : 693420000).
En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Corinne Faucher, à titre d'agente culturelle - emploi: 700630, poste: 53805 - groupe de traitement 29-020E, à la Division de la culture et des événements, et ce, à compter du 11 juin 2022, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Ce comblement de poste est nécessaire suite au départ à la retraite de Mme Marie France Goulet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de 64 920$ à 108 732 $.

Dépense prévue 2022

Poste: Agent culturel
Période: du 11 juin au 31 décembre 2022 (référence budgétaire #264353 et #323495)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust.bques	Charges sociales	Dépense totale
du 11 juin au 31 décembre 2022	700630	1015	39 400 $	900 $	10 600 $	50 900 $

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 16 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-10

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 50.03

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1228224003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Salah Eddine Dahhan, à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 juin 2022.

Il est recommandé :
QUE soit titularisé M. Salah Eddine Dahhan, matricule 100052824, à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », (emploi : 601130), groupe de traitement : 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 juin 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-20 11:18

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1228224003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Salah Eddine Dahhan, à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 juin 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », devenue vacante à la Division de la voirie et aqueduc, suite à l'assignation permanente de M. Pierre Maxime Delorme comme chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » à la Division des parcs.
En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n^{o}: 052-MN-21-VACA-601130-1 a été publié à l'interne de la Ville de Montréal pour la période du 19 au 25 novembre 2021, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

M. Salah Eddine Dahhan (matricule : 100052824) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. Monsieur Dahhan a déjà cumulé les 720 heures requises dans cette fonction au cours des 36 derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la convention collective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La titularisation de M. Salah Eddine Dahhan (matricule : 100052824) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.
En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de M.Salah Eddine Dahhan (matricule : 100052824), à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130), groupe de traitement : 14-010, taux horaire : 32.84 $, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 juin 2022.

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel prévu pour le poste de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » , groupe de traitement 14-010 est de 63 700,00 $, et ce, avant ajustements des banques et déductions à la source. Le taux horaire prévu est de 32,84 $.

Dépense prévue pour l'année 2022

Poste : chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B »
Période : du 11 juin au 31 décembre 2022
Référence budgétaire n^{o} : 323083

La dépense prévue pour ce poste, soit du 11 juin au 31 décembre 2022 est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
opérateur d'appareils motorisés B	601130	1 051,00	33,91	35 600 $	600 $	36 200 $	11 800 $	48 000 $

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric TRUCHON
Chef de division - Voirie et aqueduc

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-13

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 50.04

2022/06/06
19:00

Dossier # : 1223602005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en planification, (emploi 302240), groupe de traitement 29-002, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent de recherche en développement durable, (emploi 499810, poste 86967), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 30 juillet 2022.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de conseiller en planification, (emploi 302240), groupe de traitement 29-002, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent de rechercher en développement durable, (emploi 499810, poste 86967), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 30 juillet 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jérome VAILLANCOURT **Le** 2022-05-20 12:27

Signataire : Jérome VAILLANCOURT

_____

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1223602005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en planification, (emploi 302240), groupe de traitement 29-002, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent de recherche en développement durable, (emploi 499810, poste 86967), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 30 juillet 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Il est requis d'autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en planification, de l'accréditation des professionnels (emploi : 302240), groupe de traitement : 29-002, échelle salariale 64 644 $ à 108 732 $, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord en date du 30 juillet 2022, et en contrepartie de la création de ce poste permanent de conseiller en planification, le poste permanent d'agent de recherche en développement durable (emploi : 499810, poste : 86967), groupe de traitement: 29-001E, échelle salariale 58 661 $ à 98 257 $, sera aboli.

L'agent de recherche, développement durable est appelé, entre autre, à:

· Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques et l'élaboration du plan climat de l'arrondissement;

· Identifier et mettre en œuvre des actions ou des projets significatifs contribuant à la réalisation de la vision Montréal 2030;

· Former et sensibiliser les employés de l'arrondissement en transition écologique;

· Assurer le lien d'affaires avec les organismes partenaires et le service de l'environnement de la ville de Montréal;

· Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de développement durable, de préparer le bilan et effectuer les recommandations requises.

Par contre, le conseiller en planification s'assurera, entre autre, à:

· Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements

climatiques et l'élaboration du plan climat de l’arrondissement;

· Identifier et mettre en œuvre des actions ou des projets significatifs contribuant à la réalisation de la vision Montréal 2030;

- Analyser et interpréter les données statistiques ou autre, en vue de formuler des orientations ou des recommandations spécifiques à la transition écologique;

· Établir des calendriers de projets dont il a la responsabilité et s'assurer de leur respect à l'intérieur des ressources allouées, soumettre les écarts à son supérieur;

· Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d’action de développement durable, de préparer le bilan et effectuer les recommandations requises;

- Participer à des groupes de travail internes et externes et maintenir des relations d'échange et des contacts de coopération avec des organismes privés ou publics pour échanger des renseignements et de données ou pour trouver une base de solution commune;

- Conseiller l'administration dans la définition, l'élaboration ou la mise en oeuvre et le suivi de plans d'action, de politiques, de stratégies, de programmes, de projets se rapportant à la transition écologique;

- Faire des analyses et réaliser des études sur divers sujets en tenant compte des aspects et des impacts sociaux, environnementaux, économiques et autres. Assurer la diffusion de ces informations afin de permettre à l'administration d'évaluer les enjeux et d'adopter des orientations et des politiques en fonction des changements;

- Assister l'administration et les services dans l'élaboration et l'utilisation des outils d'analyse et de planification stratégique des plans d'action ou d'intervention et coordonner la mise en oeuvre des outils développés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale pour ce poste est de 64 644 $ à 108 732 $.

Dépense prévue 2022

Poste : conseiller en planification

Période : du 30 juillet au 31 décembre 2022 (référence budgétaire #365057 et 263156)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
conseiller en planification	302240	773,00	55,09	42 600 $	900 $	43 500 $	11 400 $	54 900 $

La dépense sera financée par budget de fonctionnement de l 'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie COTÉ, Service des ressources humaines
Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Sylvie COTÉ, 25 mai 2022
Veronique CASTANEDA, 12 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-11

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics